
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à dix heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yohan GRALL, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU

Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM Lionel GAZEAU et Noël VERDON

Date de convocation : 2 mai 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Prix définitifs des emballages 2022 pour les tonnages des collectivités signataires de la convention d'entente intercommunale pour le tri

Vu la délibération D130-COS251022 du 25 octobre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu l'article L.5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires ou présidents, une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs communes, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou leurs syndicats mixtes respectifs. Ils peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune ».

Vu la délibération n° D069-BUR030417 du 3 avril 2017 portant approbation de la convention d'entente intercommunale entre la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Grand Lieu et Trivalis,

Vu la délibération n° D067-BUR120618 du 12 juin 2018 portant approbation de l'avenant 1 à la convention d'entente intercommunale entre la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Grand Lieu, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique et Trivalis,

Vu la délibération D157-BUR231121 relative aux tarifs prévisionnels 2022.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et les Communautés de Communes Sud Estuaire, Grand Lieu, Sud Retz Atlantique et Trivalis ont souhaité créer une entente intercommunale, conformément à l'article L.5221-1 du CGCT, afin d'optimiser l'exercice de leur compétence traitement,

Considérant que cette entente va permettre que les emballages collectés sur les territoires de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, de la Communauté de Commune Sud Estuaire, de la Communauté de Communes Grand Lieu et de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique, soient pris en charge par le centre de tri départemental VENDEE TRI géré par Trivalis,

Considérant que Trivalis doit délibérer pour fixer les prix définitifs applicables en 2022 pour les tonnages d'emballages apportés par les collectivités signataires de la convention d'entente intercommunale, pour les refus de tri, les caractérisations et les visites de VENDEE TRI,

Considérant que les éléments de l'évaluation des prix ont été préalablement adressés aux membres de la conférence de l'entente intercommunale,

Monsieur le Président présente au bureau, les éléments constitutifs des prix définitifs pour les prestations prévues par la convention d'entente intercommunale,

Bilan des charges de VENDEE TRI Exercice 2022 – Réalisé

ENTENTE : PRIX PREVISIONNEL 2022

	CATEGORIE	TYPE DE CHARGE	Tonnage	MONTANT HT	PU HT	TOTAL CATEGORIE			PU HT
EMBALLAGES	EXPLOITATION	Part fixe exploitation	43 024,00	725 108 €	16,85 €	5 900 800 €	137 €	78,1%	176 €
		Part fixe GER		124 870 €	2,90 €				
		Part proportionnelle exploitation		3 557 080 €	82,68 €				
		Part proportionnelle GER		83 639 €	1,94 €				
		Charges détournement VENDEE TRI		1 410 103 €	32,77 €				
	AUTRES CHARGES	Charges d'amortissement	1 291 987 €	30,0 €	1 658 358 €	39 €	21,9%		
		Charges financières	147 404 €	3,4 €					
		Charges diverses (dont fiscalité)	118 966 €	2,8 €					
		Charges de gestion administratives*	100 000 €	2,3 €					
				7 559 158 €					

	CATEGORIE	TYPE DE CHARGE	Tonnage	MONTANT HT	PU HT	TOTAL CATEGORIE	PU HT
REFUS DE TRI	EXPLOITATION	Refus de tri (transport)	12 431,00	220 226 €	17,7 €	1 549 571 €	125 €
		Refus de tri (traitement CSR)	12 431,00	1 329 345 €	106,9 €		

	CATEGORIE	TYPE DE CHARGE	Tonnage	MONTANT HT	PU HT	TOTAL CATEGORIE	PU HT
Papier issu du tri	EXPLOITATION	Papier issu du tri (traitement)	1 600,00	46 180 €		46 180 €	29 €
Petits aluminium	EXPLOITATION	Petits alus(transport)	476,00	16 315 €		16 315 €	34 €

ENTENTE : PRIX DEFINITIF 2022

	CATEGORIE	TYPE DE CHARGE	Tonnage	MONTANT HT	PU HT	TOTAL CATEGORIE			PU HT
EMBALLAGES	EXPLOITATION	Part fixe exploitation	37 955,82	718 327 €	18,93 €	4 842 386 €	128 €	74,8%	170,57 €
		Part fixe GER		123 703 €	3,26 €				
		Part proportionnelle exploitation		3 602 763 €	94,92 €				
		Part proportionnelle GER		84 942 €	2,24 €				
		Charges détournement VENDEE TRI		312 652 €	8,24 €				
	AUTRES CHARGES	Charges d'amortissement	1 316 846 €	34,7 €	1 631 835 €	43 €	25,2%		
		Charges financières	144 438 €	3,8 €					
		Charges diverses (dont fiscalité)	70 552 €	1,9 €					
		Charges de gestion administratives*	100 000 €	2,6 €					

	CATEGORIE	TYPE DE CHARGE	T traité	MONTANT HT	PU HT	TOTAL CATEGORIE	PU HT
REFUS DE TRI	EXPLOITATION	Refus de tri (transport)	11 778,18	198 969 €	16,9 €	1 476 376 €	125,35 €
		Refus de tri (traitement CSR)	11 778,18	1 277 407 €	108,5 €		

	CATEGORIE	TYPE DE CHARGE	T expédié	MONTANT HT	PU HT	TOTAL CATEGORIE	PU HT
Papier issu du tri	EXPLOITATION	Papier issu du tri (traitement)	1 252,32	7 704 €		7 704 €	6,15 €
Petits aluminium	EXPLOITATION	Petits alus (transport)	645,96	20 252 €		20 252 €	31,35 €

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au bureau de valider ces prix 2022 de la façon suivante :

- Coût à la tonne des emballages entrants : 170.57 € HT
- Coût à la tonne des refus de tri : 125.35 € HT la tonne
- Coût à la tonne des JRM issus du tri : 6.15 € HT la tonne
- Coût à la tonne des petits aluminiums : 31.35 € HT la tonne

Il indique que sur cette base, une régularisation va être réalisée auprès des collectivités participant à l'entente.

Bilan des participations des collectivités accueillies sur VENDEE TRI

TOTAL 2022				
	Montant facturé HT	Montant final HT	Solde HT	Solde TTC
CC Grand Lieu	272 101,59 €	266 038,62 €	- 6 062,97 €	- 6 390,44 €
CA Pornic	623 316,56 €	610 478,61 €	- 12 837,95 €	- 13 530,00 €
CC Sud estuaire	309 096,80 €	302 769,46 €	- 6 327,34 €	- 6 668,15 €
CC Sud Retz Atlantique	160 150,43 €	156 525,51 €	- 3 624,92 €	- 3 820,91 €
TOTAL ENTENTE	1 364 665,38 €	1 335 812,20 €	-28 853,18 €	-30 409,51 €

EMBALLAGES							
	Tonnage	PU facturé	Montant facturé 2022 HT	PU final	Montant final 2022 HT	Solde HT	Solde TTC
CC Grand Lieu	1 275,84	176,00 €	224 547,84 €	170,57 €	217 620,03 €	- 6 927,81 €	- 7 308,84 €
CA Pornic	2 908,56		511 906,56 €		496 113,08 €	- 15 793,48 €	- 16 662,12 €
CC Sud estuaire	1 431,80		251 996,80 €		244 222,13 €	- 7 774,67 €	- 8 202,28 €
CC Sud Retz Atlantique	757,68		133 351,68 €		129 237,48 €	- 4 114,20 €	- 4 340,48 €
TOTAL ENTENTE	6 373,88		1 121 802,88 €		1 087 192,72 €	- 34 610,16 €	- 36 513,72 €

REFUS TRI							
	Tonnage	PU facturé	Montant facturé 2022 HT	PU final	Montant final 2022 HT	Solde HT	Solde TTC
CC Grand Lieu	380,43	125,00 €	47 553,75 €	125,35 €	47 686,90 €	133,15 €	146,47 €
CA Pornic	891,28		111 410,00 €		111 721,95 €	311,95 €	343,14 €
CC Sud estuaire	456,80		57 100,00 €		57 259,88 €	159,88 €	175,87 €
CC Sud Retz Atlantique	214,39		26 798,75 €		26 873,79 €	75,04 €	82,54 €
TOTAL ENTENTE	1 942,90		242 862,50 €		243 542,52 €	680,02 €	748,02 €

REFUS PAPIER							
	Tonnage	PU facturé	Montant facturé 2022 HT	PU final	Montant final 2022 HT	Solde HT	Solde TTC
CC Grand Lieu	43,02	29,00 €	- €	6,15 €	264,57 €	264,57 €	279,12 €
CA Pornic	258,98		- €		1 592,73 €	1 592,73 €	1 680,33 €
CC Sud estuaire	128,75		- €		791,81 €	791,81 €	835,36 €
CC Sud Retz Atlantique	28,87		- €		177,55 €	177,55 €	187,32 €
TOTAL ENTENTE	459,62		- €		- €	2 826,66 €	2 826,66 €

PETITS ALUS							
	Tonnage	PU facturé	Montant facturé 2022 HT	PU final	Montant final 2022 HT	Solde HT	Solde TTC
CC Grand Lieu	14,90	34,00 €	- €	31,35 €	467,12 €	467,12 €	492,81 €
CA Pornic	33,52		- €		1 050,85 €	1 050,85 €	1 108,65 €
CC Sud estuaire	15,81		- €		495,64 €	495,64 €	522,90 €
CC Sud Retz Atlantique	7,55		- €		236,69 €	236,69 €	249,71 €
TOTAL ENTENTE	71,78		- €		- €	2 250,30 €	2 250,30 €

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Valider** les prix définitifs 2022 tels que présentés par le Président,
- **Autoriser** le Président à procéder aux opérations de régularisations auprès des membres de l'entente.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Décide** de valider les prix définitifs 2022 tels que présentés par le Président,
- **Autorise** le Président à procéder aux opérations de régularisations auprès des membres de l'entente.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).